

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 mai 1864](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 mai 1864

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[23 mai 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

### Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin explique à Oudin-Leclère qu'il n'a pas de preuves du rôle de Telliez dans l'affaire, mais son attitude plaide contre lui : il envoie une assignation à Godin et lui écrit avec morgue plutôt que justifier son absence de l'usine. Godin juge que Telliez fait partie des employés mécontents. Il communique à Oudin-Leclère une lettre de Telliez de décembre 1860 qui manifeste son mécontentement. Godin ajoute que ses intérêts ont davantage souffert que ceux de Telliez car il n'a pu remplacer ce dernier par Gripon que le 16 mai 1864.

### Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Gripon, Émile](#)
- [Telliez \[monsieur\]](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (194r, 195v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 10/11/2024

---

Genève le 29 mai 1864

194

Monsieur Courin-Lutrin

Les éléments de guerre sont difficiles entre  
Tollin et moi qui bien signifié à la femme  
à qui gardait d'incalable dans la conduite de  
son mari mais je n'ai d'autres preuves de cela  
que celle que Tollin me donne lui-même dans  
son assignation, qui fait Tollin après la  
demande dans laquelle je disais à la femme  
qu'il y avait plus d'un mois que son mari  
désertait à l'égard de l'adultère et au lieu de  
venir à moi à ma disposition il m'écrivait une  
lettre sur un ton qui ressemblait plus à une  
lettre d'un supérieur subordonné qui écrit à son  
subordonné que celle d'un employé qui écrit à  
son patron. Il avait du rest un caractère  
singulier de mauvais foi, il n'y avait pas  
un mot concernant la demande que j'avais  
fait près de la femme et qui d'abord mettait  
des causes de sa part des causes de son  
abandon et au lieu de cela il transmettait sur  
un ton de maître presque toute la question  
en disant au donne lui-même ce qui  
je ne m'indigne pas d'avoir autant de morgue  
à l'égard de son fils que à Tollin Monsieur d'un  
époux je l'attends car il n'est pas à la tête  
de l'Etat moi qui d'abord me demandais des causes  
était à l'usage

Je préparais en présence de la conduite que  
je quinquagaine de Tollin laisser mes intérêts en  
suffrance que de lui faire mes plus

soumissions pour qu'il dût bien consentir  
 à faire avec les autres voyageurs de l'année  
 ultérieure de venir au son port de destination et  
 le 1<sup>er</sup> février car je lui avais dit en janvier qu'il  
 pourrait partir vers le 15<sup>er</sup> février que rien ulté-  
 rieurement ne s'opposait à ce qu'il se mit en voyage  
 plutôt que tarder.

mais Telford est un des mécontents que j'ai  
 connus de moi depuis de longues années par deux fois  
 l'aurait dans une lettre qu'il m'a écrite en 1860  
 qui sous le premier, je lui ai dit alors que  
 j'étais juge du mérite de mes employés et que j'avais  
 fait pour lui ce que j'avais cru devoir faire et que  
 je n'aurais pas désiré à faire plus que ce qu'il avait  
 content de sa position et le regrettais mais que  
 j'aurais plutôt à sans remplacement que la servir.

il grippe votre depuis lors sans rien dire que  
 de me reprocher de conditions, mais il était glorieux  
 une grande présence dans son maintien à mon  
 regard que je supposais sans y faire attention.

dans la situation à ce intérêt de Telford ont  
 souffert les autres ont encore souffert davantage  
 car est seulement le 16 de ce mois que j'ai  
 pu le remplacer par Mr Gifford dont je vous  
 rends la correspondance et la mission que m'a  
 transmise la sortie de Telford me devint fait par  
 3 mois de date par la <sup>attente</sup> remonstration mais je  
 n'aurais pas songé à lui demander des services  
 et intérêts pour cela comme il est bien de ce que  
 la faire de son côté mais est tout sans le faire  
 à son ma femme ne que de grand sans lui  
 être mécontent.

je part votre agréer mes bien cordiales

et affectueuses

Gifford

votre dans de mes lettres

et de Mr Gifford

2 lettres Gifford